

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – LA CHAPELLE-CHAUSSÉE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°2**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 18.1235 du 31/08/2018, une enquête publique est prescrite pour modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chapelle-Chaussée portant sur :

- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Centre Bourg »,
- des modifications ponctuelles du règlement graphique,
- la création d'un cheminement piéton.

Madame Fabienne BONDON, contrôleur de gestion, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de La Chapelle-Chaussée, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

**du Mardi 2 octobre 2018 9 h 00
au Mercredi 31 octobre 2018 15 h 30 inclus**

Les pièces du dossier pourront également être consultées par le public :

- Sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/929>
- Sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, à Rennes, (Point Info, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à : Mairie de La Chapelle-Chaussée, Modification n°2 du PLU de La Chapelle-Chaussée – À l'attention de Madame le commissaire-enquêteur, Place de la mairie, 35630 La Chapelle-Chaussée.
- Par voie électronique, directement dans le registre d'enquête dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/929>.
- Par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-929@registre-dematerialise.fr.
- Par écrit, dans le registre d'enquête : aux horaires d'ouverture de la Mairie de La Chapelle-Chaussée, les observations et propositions pourront être consignées directement dans le registre d'enquête.
- Par écrit et par oral, à ses jours et heures de présence en Mairie de La Chapelle-Chaussée, le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

Les observations et propositions du public ainsi formulées seront annexées et reportées dans les registres d'enquête papier et dématérialisé, dans les meilleurs délais.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de La Chapelle-Chaussée pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mardi 2 octobre 2018, de 9 h 00 à 11 h 00,**
- **Samedi 13 octobre 2018, de 10 h 00 à 12 h 00,**
- **Mercredi 31 octobre 2018, de 13 h 30 à 15 h 30.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de La Chapelle-Chaussée (Tél. : 02 99 45 88 18).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de La Chapelle-Chaussée pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également disponibles à l'Hôtel de Rennes Métropole et publiés pendant un an sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/929>.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de modification n°2 du PLU de La Chapelle-Chaussée pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de La Chapelle-Chaussée.